

Quand Calysto passe au lycée, les élèves se demandent s'il ne faut pas arrêter Internet !

Il est des billets que l'on n'aime pas avoir à publier. Celui-ci en fait clairement partie tant il m'irrite au plus haut point !



Il illustre malheureusement une nouvelle fois l'incapacité chronique de l'école à comprendre et former aux nouvelles technologies et aux enjeux de demain.

C'est donc l'histoire d'un lycée qui souhaite organiser une journée de sensibilisation sur le thème « Réseaux sociaux, gérer son identité numérique ». Louable intention s'il en est. Et l'on imagine fort bien que derrière ce titre se cache l'ombre de Facebook, devenu effectivement omniprésent chez les ados avec toutes les questions et conséquences que cela implique^[1].

Soit, les enseignants ne sont pas tous des spécialistes du numérique, mais il doit bien y avoir dans une équipe pédagogique quelques compétences en la matière. Donc logiquement cela devrait pouvoir se préparer en interne. Mais non, on fait appel à une société privée.

Calysto se définit comme « une agence qui concentre son

activité dans la maîtrise des enjeux liés aux usages de l'Internet et aux Technologies de l'Information et de la Communication ». Et, via son site TousConnectes.fr, elle propose aux établissements scolaires des journées d'information « dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'Education nationale ».

Voici la page de présentation de l'offre pour le lycée, sachant qu'il en coûtera à l'établissement (et donc au contribuable) 376 euros par jour. Elle commence ainsi : « Les lycéens se sont largement appropriés l'univers de l'Internet et du téléphone mobile dont les usages sont en constante évolution. S'ils en sont très souvent les prescripteurs, certaines notions leur échappent et nécessitent d'être approfondies. »

Calysto propose également de conférences pour les parents et se targue d'avoir déjà organisé plus de 230 conférences ayant touché plus de 22 000 adultes.

J'ai fait une rapide recherche Web et il semblerait que beaucoup établissements scolaires aient déjà fait appel aux services de Calysto, qui, il y a à peine une semaine, a même eu l'honneur d'un article dans le journal Sud Ouest. Extrait : « De nombreux contenus multimédias sont soumis à des droits d'auteur, la récente loi Hadopi a été mise en place pour les protéger (...) On peut retrouver n'importe quel internaute par son adresse IP ».

Cet extrait anxiogène n'est qu'un avant-goût de ce qui va suivre.

Calysto est passée tout dernièrement dans un lycée dont nous tairons le nom. C'est le témoignage **édifiant** d'un enseignant présent ce jour-là que nous vous proposons ci-dessous.

Parents vous pouvez dormir tranquille, la police de la pensée veille sur vos enfants ! Sauf que les enfants ne sont pas dupes, et leurs réactions radicales au sortir de la journée

donnent paradoxalement espoir : « **On fait quoi ? Il faut tout arrêter ? On ne va pas arrêter de vivre quand-même. Dans ce cas il faut interdire Internet** ».

Quant à nous (nous Framasoft, mais aussi April, Quadrature, Wikipédia, etc.), il faut absolument que l'on s'organise pour proposer des journées alternatives, bénévoles et gratuites, afin d'opposer à un tel discours notre propre approche et culture du Net.

La plus belle c'est Calysto !

Par un enseignant, quelque part en France

À l'initiative des documentalistes et des CPE dans mon lycée se sont tenus des débats-conférences autour des dangers de l'internet et des réseaux sociaux. Ils ont fait appel à la société privée Calysto qui propose des solutions « clé en main ».

J'y ai assisté avec mes élèves de Seconde, et là je dois dire que j'ai été atterré. Le débat n'avait rien de participatif, l'intervenant faisait réagir les élèves avec des images chocs mais ne poussait pas la réflexion. Nous avons eu droit à une succession à un rythme effréné de *faits divers* et d'anecdotes. Le discours était très culpabilisant, ce qui est contre-productif avec les ados, « C'est interdit, c'est pas bien, vous n'avez pas lu les conditions d'utilisations, et oui, faut lire ».

Voici mon témoignage mais je dois préalablement dire que parmi mes collègues certains trouvaient d'une part que ça avait le mérite de lancer le débat et qu'il fallait donner une suite avec les profs, et que d'autre part tout le monde n'est pas spécialiste du sujet et qu'il faut passer par des simplifications et des abus de langage. Et qu'un discours policé de spécialiste n'aurait pas eu d'effet sur le public ado.

Lors de la conférence il y a des oppositions franches sur des faits précis. L'intervenant soutenait certains propos que je lui disais être faux. Il a insisté et à aucun moment n'a montré le moindre doute du genre « je ne suis plus sûr du chiffre exact, il faudrait vérifier ». J'ai dû prouver mon point de vue sourcé a posteriori à mes collègues pour démontrer qu'il s'était manifestement trompé et qu'il a soutenu le contraire, quitte à me faire passer pour un incompetent.

Exemple 1 : Les conditions d'utilisation

Lui – Vous avez un compte Facebook par exemple ? *Mains levées.* Avez-vous lu les conditions d'utilisation ? *Mains baissées.* Eh oui faut lire !

Moi, *me mettant dans la peau d'un élève* – Mais encore ? Une fois qu'on l'a lu, on fait quoi s'il y a un truc qui nous gêne ? On n'a pas le choix ?

Lui, *véhément* – Je ne peux vous laisser dire ça, on a toujours le choix, il faut lire les clauses c'est votre responsabilité, blabla...

C'était ma première intervention je ne pensais vraiment pas à mal, au contraire c'était pour lancer le débat.

Moi, *dans mon idée faire émerger l'e-citoyen* – Bien sûr mais ce que je veux dire, c'est s'il y a parfois des clauses abusives on fait quoi, les CLUF sont rédigés par des armées d'avocats qui se sont blindés ! N'est-ce pas à la loi, à nos députés, aux associations de consommateurs de nous protéger ?

(Et je ne parle même pas de class-action qu'on n'a pas en France.)

Lui, *impatient ne voulant pas aller dans cette direction et voulant reprendre le fil de son intervention formatée et bien rodée* – Non vous avez accepté c'est trop tard.

À partir de là il me suggère franchement de me taire, je lui réponds que j'ai été invité avec mes élèves et l'intitulé de l'invitation était Conférence, débat et échanges, là-dessus, il me mouche en me disant « oui, mais avec les élèves. » Je suis passablement énervé. J'ironise en disant que j'avais bien lu les CLUF pourtant.

Exemple 2 : L'HADOPI

Lui – L'Hadopi a faim, ils veulent rentrer dans leurs frais ça coûte cher, elle a condamné 75 000 internautes depuis le mois d'août.

Moi – Personne n'a été condamné, des mails d'avertissements ont été envoyés mais à ce jour aucun accès internet n'a été coupé !

Lui – Si il y a eu 75 000 condamnations et pas plus tard que ... il y a avait un jeune de 19 ans qui s'est fait coupé son accès.

Moi – Il y a eu 75 000 mails envoyés je vous l'accorde mais aucune coupure.

Lui – Nous avons les chiffres, mon collègue de Calysto va à l'ALPA (Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle) tout le temps alors...

Grosso-modo on sait mieux que vous.

À ce moment là j'abandonne vu la réaction d'un de mes collègues (mais c'est du détail les batailles de chiffres), au même moment un autre collègue avec son iPhone se connecte sur le site de l'Hadopi et me dit qu'il doit confondre condamnations et recommandations ! Effarant.

Là en se moquant de moi il me demande si je n'ai pas une pause à aller prendre.

On passe à des copies d'écrans de sites pro-ana, les images

choquant et font réagir les élèves. Il demande le silence, les menace de ne plus laisser parler si ils sont aussi bruyants.

Exemple 3 : La LOPPSI

Un autre prof pose la question suite aux diapos concernant le streaming et le direct download, peut-on (les autorités) aller voir dans mon disque dur ?

Lui – Oui bien sûr !

Moi, *me sentant obligé de réagir alors que je ne voulais plus* – Non c'est faux, il faut l'avis d'un juge, la police ou la gendarmerie doit avoir une commission rogatoire pour examiner le contenu de votre ordinateur.

Lui – Et non monsieur c'est LOPPSI 2, vous n'avez pas lu dans le journal : *Les dictateurs en rêvaient Sarkozy l'a fait ! ?*

Moi, *j'ai un doute j'avoue que je n'avais pas potassé la loi LOPPSI2* – La LOPPSI2 n'est pas encore entrée en vigueur, elle vient juste d'être votée, aucun décret d'application n'a été publié.

Lui poursuit sans tenir compte de ma réponse, alors dans la tête des élèves ça donne ceci : « la police, les gendarmes peuvent se connecter même de l'extérieur comme ils veulent à notre ordinateur et accéder à son contenu ».

Après avoir fait quelques recherches ils se trouve que la LOPPSI 2 est actuellement visée par le Conseil constitutionnel et sur Wikipédia (à vérifier) j'ai pu lire que : « *La police, sur autorisation du juge des libertés, pourrait utiliser tout moyen (physiquement ou à distance) pour s'introduire dans des ordinateurs et en extraire des données dans diverses affaires, allant de crimes graves (pédophilie, meurtre, etc.) au trafic d'armes, de stupéfiants, au blanchiment d'argent, mais aussi au délit « d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France commis en bande*

organisée » , sans le consentement des propriétaires des ordinateurs. »

Nos ados téléchargeurs illégaux seraient-ils des terroristes trafiquants de stupéfiants ?

Après ça, c'en était trop je suis sorti une dizaine de minutes de la salle, puis je suis revenu m'installer tout au fond pour ne plus rien dire jusqu'à la fin. Pendant ce temps on assistait à d'autres passes d'armes moins intenses avec un autre collègue.

Et le libre dans tout ça ?

Et bien surprise il y en avait un peu. C'était pas le top mais quand même. On a eu droit à une diapo sur les contenus Creative Commons, mais sans rentrer dans les détails. « Il existe des contenus libres de droits comme le portail Jamendo pour la musique. »

Lui – Jamendo où ce sont des artistes pas connus qui partagent le contenu, c'est financé par la pub.

Moi – On peut aussi donner pour soutenir un artiste qu'on aime... aller à ses concerts.

Lui – Oui c'est comme Grégoire, vous misez sur un artiste en espérant que...

j'ai voulu dire que MyMajorCompany et Jamendo ce n'était pas la même chose, mais je n'ai pu le confier qu'à mon voisin car il était déjà reparti sur un autre sujet.

On a vu aussi un slide sur le P2P avec trois contenus *Batman_origin.avi*, *Firefox*, *Adobe Reader* et il a demandé si c'était du piratage ? Oui pour Batman mais non pour Firefox et Acrobat Reader qui sont gratuits mais nous ne sommes pas rentrés dans les différences entre ces deux contenus « gratuits ».

Lui qui disait qu'il fallait absolument lire les CLUF pour savoir à quoi s'en tenir apparemment ne le savait pas. Et préalablement il a bien dit que l'outil P2P avait été conçu pour partager des fichiers et que ce sont certains utilisateurs qui s'en servent pour partager des contenus qui ne respectent pas le droit d'auteur.

Pour conclure

Je pense vraiment que l'intervenant était un animateur commercial formé sur le sujet à la va-vite, utilisant des techniques de communication éprouvées : frapper les esprits, faire réagir (rires) puis engueuler méchamment, culpabiliser, provoquer un sentiment de honte (en invoquant par exemple la sexualité hésitante des ados), affirmer sa connaissance sans faille en invoquant des sources béton mais invérifiables, et abuser des arguments d'autorité sans justifier leur raison d'être.

Le thème que nous voulions traiter était « Réseaux sociaux, gérer son identité numérique ». J'ai eu l'occasion de parler avec quelques élèves par la suite, ils sont sortis de là en se disant « **On fait quoi ? Il faut tout arrêter ? On ne va pas arrêter de vivre quand-même. Dans ce cas il faut interdire Internet** ».

Peut-être que c'est ce qui nous attend si ce genre d'idées simplistes continue à se diffuser.

Bientôt on aura le droit un avertissement du type : « Internet tue, provoque la dépendance, l'isolement ».

Et nous rajouterons : « et libère des peuples ».

Notes

[1] Crédit photo : Prakhar Amba (Creative Commons By)